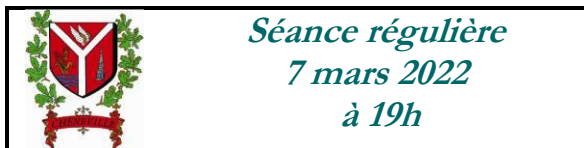


# MUNICIPALITÉ DE CHÉNÉVILLE



Cette séance régulière, tenue le 7 mars 2022, à 19 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville sis au 63, rue de l'Hôtel-de-Ville à Chénéville, est présidée par le maire, monsieur Maxime Proulx-Cadieux, en présence des conseillers suivants : monsieur Gaétan Labelle, madame Danielle Meunier, monsieur Alexandre Lafleur, madame Maryse Gougeon et madame Sylvie Potvin.

Absences motivées : monsieur Yves Laurendeau

La directrice générale, Madame Krystelle Dagenais, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

*À moins d'une mention spécifique au contraire sur le vote relatif à une proposition en particulier, la personne qui préside la séance, en l'occurrence le maire, ne participe pas au vote sur une proposition.*

## **L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :**

### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le Maire, Maxime Proulx-Cadieux constate qu'il y a quorum et déclare l'ouverture de la séance à 19h01 devant 5 personnes.

### **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DES PROCÈS-VERBAUX**

**2022-03-058**

**Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par madame Maryse Gougeon et résolu

**QUE,**

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2022-03-059**

**Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 1er février 2021 et de la séance extraordinaire du 15 février 2022**

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont pris connaissance des procès-verbaux des séances du 1er et du 15 février 2022;

Il est proposé par madame Danielle Meunier et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville adopte les procès-verbaux ci-haut mentionnés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **3. RAPPORT DES RESPONSABLES DE DOSSIERS**

**Gaétan Labelle siège n° 1**

*Pompiers, Voirie/Chemins, Développement de la municipalité*

Monsieur Labelle mentionne qu'il y a beaucoup d'eau sur les routes, les employés municipaux travaillent à déglacer les trous d'homme. Aussi, il rappelle que le dégel

qu'on vit présentement est propice aux gels d'eau d'aqueduc et que les gens qui ont déjà vécu cette situation doivent faire couler un filet d'eau en permanence pour éviter d'autres gels.

**Danielle Meunier siège n° 2**

*Environnement/Matières résiduelles/Écocentre/Embellissement, Urbanisme, Famille/École, Aînés, Développement de la municipalité*

Madame Meunier mentionne qu'il y aura une activité de glissade le samedi 12 mars, organisée par les Amis de l'Entraide du nord de la Petite-Nation et elle invite les citoyens à y participer.

**Alexandre Lafleur siège n° 3**

*Égout/Aqueduc, Environnement/Matières résiduelles/Écocentre/Embellissement, Urbanisme, Développement de la municipalité*

Monsieur Lafleur mentionne que le projet de conversion des luminaires de rues, lequel a récemment fait l'objet d'une résolution, se fera d'ici un an. Les citoyens verront au cours des prochains mois des techniciens faire des relevés et constateront les changements de luminaires.

Il demande également de réserver la date du 28 mai prochain pour la nouvelle activité, la *Journée des Héros*. Cette activité se veut une journée familiale, avec spectacle musical, où les services d'urgence de toutes sortes (ambulanciers, Sûreté du Québec, Forces armées canadiennes, agents de la Faune...) seront présents afin d'informer les gens et de faire la démonstration de leurs équipements. Il évoque aussi une surprise de taille.

**Maryse Gougeon siège n° 4**

*Loisirs/infrastructures sportives et de loisirs, Famille/École, Aînés, Ressources humaines/Communications, Développement de la municipalité*

Madame Gougeon explique qu'elle travaille présentement sur un très beau projet, le dossier du parc des Aînés. Une subvention est en attente pour le Parc Chéné, sur la rue Maillé, lequel est actuellement une aire de repos. Il y aura amélioration de ce parc et l'ajout d'infrastructures pour les personnes en chaise roulante.

**Sylvie Potvin siège n° 5**

*Égout/Aqueduc, Ressources humaines/Communications, Développement de la municipalité*

Madame Potvin informe les citoyens qu'elle travaille présentement sur le projet d'étude de la capacité du réseau d'aqueduc. Elle mentionne que plusieurs promoteurs veulent construire dans notre municipalité et que la municipalité veut s'assurer que l'aqueduc a bien la capacité de les alimenter en eau potable. Elle cite la municipalité de Papineauville qui est présentement aux prises avec une problématique de manque de capacité et explique que le conseil ne souhaite pas se retrouver dans la même situation. Le dossier sera plus amplement discuté au point 5.8.

Comme le conseiller Yves Laurendeau est absent aujourd'hui, madame Potvin donne de l'information sur l'activité d'Exposition de voitures anciennes qui aura lieu le 17 juillet 2022. Si des gens sont disponibles, ils peuvent donner leur nom pour être bénévoles, puisque le besoin en ce sens est bien présent.

**Yves Laurendeau siège n° 6**

*Loisirs/infrastructures sportives et de loisirs, Pompiers, Voirie/Chemins, Développement de la municipalité*

Monsieur Laurendeau est absent.

**4. RAPPORT DU DÉPARTEMENT D'URBANISME ET DES TRAVAUX PUBLICS**

La liste des permis en urbanisme, ainsi que le compte-rendu des travaux publics ont été déposés pour le mois de février 2022.

## 5. DOSSIERS À TRAITER

### 5.1. 2022-03-060

#### **Adoption des règlements de concordance modifiant le plan d'urbanisme et le règlement de zonage**

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal de la municipalité de Chénéville a adopté le plan d'urbanisme règlement numéro 2016-059 et le règlement de zonage 2016-061, entrés en vigueur le 25 octobre 2016;

**ATTENDU QUE** la MRC de Papineau a adopté son schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) depuis;

**ATTENDU QUE** le Conseil doit adopter des règlements de concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de Papineau;

**ATTENDU QUE** le Conseil a adopté les premiers projets de règlements de concordance #2022-108 modifiant le plan d'urbanisme et #2022-109 modifiant le règlement de zonage lors de la séance du 10 janvier 2022;

**ATTENDU QU'** une séance de consultation publique écrite pour expliquer les changements apportés par les modifications a eu lieu du 19 janvier jusqu'au 3 février 2022 et qu'aucun citoyen n'a émis de commentaires;

**ATTENDU QU'** un avis de motion a dument été donné lors de la séance régulière du conseil municipal qui s'est tenue le 7 février 2022;

**ATTENDU QUE** le projet de règlement a été présenté lors de la même séance;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Alexandre Lafleur  
et résolu

#### **QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville adopte les règlements de concordance #2022-108 modifiant le plan d'urbanisme et #2022-109 modifiant le règlement de zonage.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 5.2. 2022-03-061

#### **Demande d'aide financière auprès du député, Monsieur Mathieu Lacombe, pour l'amélioration du réseau routier**

**ATTENDU QUE** la réparation des chemins de la municipalité demande beaucoup d'investissement financier chaque année;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle  
et résolu

#### **QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise madame Krystelle Dagenais, directrice générale à faire une demande d'aide financière auprès du Député, monsieur Mathieu Lacombe, pour l'amélioration du réseau routier de la municipalité.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

5.3. 2022-03-062

**Demande de dérogation mineure pour lotissement – 199A-199B rue du Jolibourg**

**ATTENDU QU'** une demande de dérogation mineure pour le lotissement du terrain situé au 199A-199B, rue du Jolibourg a été reçue par l'inspecteur municipal;

**ATTENDU QUE** la demande concerne les grandeurs des lots lotis (un pour en faire deux), lesquels ne respectent pas la superficie et les dimensions minimales des lots, telles qu'édictees par l'article 18 du règlement de lotissement #2016-062;

**ATTENDU QUE** les lots sont situés en dehors du périmètre urbain, secteur riverain, mais sont desservis par l'aqueduc municipal;

**ATTENDU QUE** la forme et la largeur avant (frontage) des terrains se rapprochent toutefois de ceux du voisinage, assurant ainsi une certaine homogénéité;

**ATTENDU QUE** les superficies de lots projetés respectent par contre celles pour les lots desservis par l'aqueduc municipal;

**ATTENDU QUE** la demande a été publiée dans un journal local le 16 février 2022, conformément à la procédure entourant les demandes de dérogations mineures ;

**ATTENDU QUE** le comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande au conseil d'accepter cette situation dérogatoire avec les précisions suivantes :

- l'aménagement d'une zone tampon (arbres existants ou autre) entre les terrains est recommandé;
- la nouvelle construction soit construite à l'arrière du terrain;
- la superficie totale du petit lot doit se rapprocher de la superficie requise en milieu urbain, soit 1857 mètres carrés;

Il est proposé par monsieur Alexandre Lafleur et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte la demande de dérogation mineure du matricule # 1782-64-2068 tel que recommandé par le CCU.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

5.4. 2022-03-063

**Avis de motion et présentation du projet de règlement #2022-111 édictant le Code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Chénéville**

**ATTENDU QUE** la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (LEDMM), sanctionnée le 2 décembre 2010, a créé l'obligation pour toutes les municipalités locales d'adopter un code d'éthique et de déontologie qui énonce les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés ;

**ATTENDU QUE** la Loi modifiant la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives*, communément appelée le « PL 49 » et sanctionnée le 5 novembre 2021, exige l'ajout d'une règle relative à la réception d'un don ou avantage par un employé ;

**ATTENDU QUE** conformément à l'article 18 de la LEDMM, toute décision relative à l'adoption du Code d'éthique et de déontologie est prise par un règlement ;

**ATTENDU QUE** l'adoption sera précédée d'une consultation des employés sur le projet de règlement;

**ATTENDU QUE** la présentation du règlement est faite séance tenante;

**AVIS DE MOTION** est par la présente donné par madame Danielle Meunier que lors d'une séance ultérieure, le règlement #2022-111 établissant le code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Chénéville sera adopté.

**5.5. 2022-03-064**

**Nomination d'un représentant – Comité intermunicipal – Projet minier La Loutre**

**ATTENDU QU'** un projet d'exploitation minière, La Loutre, par l'entreprise Lomiko Metals est en cours à Lac-des-Plages, au nord de Duhamel;

**ATTENDU QU'** un comité intermunicipal, qui se veut non décisionnel, mais facilitant l'échange d'information, sera créé puisque ce projet a une grande incidence sur l'avenir de la région, particulièrement sur celui des municipalités de Amherst, Chénéville, Lac-des-Plages, Lac-Simon, St-Émile-de-Suffolk et Duhamel;

**ATTENDU QU'** un élu, conseiller ou maire, doit être délégué afin de siéger à ce comité pour faire rapport des informations aux autres élus et aux citoyens;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Sylvie Potvin et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville nomme le conseiller Alexandre Lafleur pour représenter la municipalité sur le comité intermunicipal qui sera formé pour le projet de mine exploitée par Lomiko;

**QUE,**

La dépense des frais de déplacement, si applicable, soit prise au compte # 02-11000-331.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.6. 2022-03-065**

**Adoption de la liste des dons pour 2022**

**ATTENDU QUE** la municipalité a reçu plusieurs demandes d'aide financière de différents organismes;

**ATTENDU QU'** une somme de 4 000.00 \$ est prévue au budget 2022 pour des dons monétaires;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Maryse Gougeon et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte de contribuer financièrement, aux montants mentionnés ci-après, aux activités des organismes suivants pour l'année 2022 :

-Association du Club Quad de la Petite-Nation	250\$
-Légion Royale Canadienne de la Petite-Nation, filiale 205	450\$
-Croix-Rouge canadienne (selon entente)	170\$
-Fabrique Saint-Félix-de-Valois de Chénéville	1 000\$
-Fondation Santé de Papineau	100\$
-Résidence de soins palliatifs le Monarque	200\$
-Alliance alimentaire Papineau (Frigoquiroule)	240\$
-Cyclo-Limo	250\$
-Fondation québécoise du cancer	100\$
-Coupe Papineau (tournoi de hockey au profit des loisirs de la région)	250\$
-Municipalité de Duhamel – Nomination honorifique de la bibliothèque	1000\$

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville contribue également à la Coopérative de Santé du nord de la Petite-Nation à raison de 2 160.00\$ annuellement par le biais de la réduction sur le loyer qui est octroyé à l'organisme, en plus des prêts de salles gratuites pour leurs besoins;

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville contribue également à d'autres organismes en prêts de salles gratuites, notamment le Club Chéné d'Or /FADOQ, le Cercle des Fermières de Chénéville, les Amis de l'Entraide du nord de la Petite-Nation, Prévention César (maison des jeunes) et le CR3A;

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise l'émission de chèques aux montants établis aux organismes auxquels ils reviennent, après réception d'une demande de leur part;

**QUE,**

La dépense soit affectée au compte #02-70290-970.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.7. 2022-03-066**

**Achat d'articles et vêtements promotionnels à l'effigie de la Municipalité**

**ATTENDU QUE** le conseil et les employés sont appelés à participer régulièrement à des rencontres, formations et activités, en personne et par vidéoconférence dans le cadre de leurs fonctions;

**ATTENDU QUE** le conseil est appelé à promouvoir la municipalité dans divers événements;

**ATTENDU QUE** le fait de porter un vêtement à l'effigie de sa municipalité créer un sentiment d'appartenance pour les élus et les employés;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Alexandre Lafleur et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte la soumission #1123 de MixMidia pour l'achat d'articles et de vêtements promotionnels au montant de 3 845.02\$, plus les taxes applicables;

**QUE,**

La dépense soit financée par le surplus non affecté de la municipalité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.8. 2022-03-067**

**Étude de la capacité du réseau d'aqueduc**

**ATTENDU QUE** plusieurs projets de développements résidentiels pour les prochaines années ont été discutés avec des promoteurs;

**ATTENDU QU'** afin de pouvoir être assurés que le réseau d'aqueduc puisse fournir les nouveaux développements en eau potable, une étude doit être effectuée pour valider la capacité du réseau;

**ATTENDU QUE** le mandat demandé consiste à étudier la capacité de l'usine d'aqueduc de la Municipalité de Chénéville afin d'avoir un portrait complet du réseau d'aqueduc et d'en cibler les forces et les faiblesses;

**ATTENDU** l'offre de services reçue d'Équipe Laurence pour l'étude de la capacité de l'usine d'eau potable au coût de 16 995.00 \$ plus les taxes applicables;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Sylvie Potvin  
et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville mandate Équipe Laurence pour l'étude de la capacité de l'usine d'eau potable au coût de 19 540.00 \$ incluant les taxes;

**QUE,**

La dépense soit appliquée au compte # 03-51000-000 et soit financée par le surplus affecté à cette fin.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.9. 2022-03-068**

**Autorisation dépôt demande aide financière fête nationale 2022**

**ATTENDU QUE** la municipalité organisera les activités pour la fête nationale du Québec 2022;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Maryse Gougeon  
et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise madame Krystelle Dagenais, directrice générale à formuler une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation de la fête nationale du Québec 2022.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



## **6. CORRESPONDANCE**

### **C-001 Demande d'appui – Municipalité de Papineauville – Demande de reconstruction de l'école St-Pie X**

2022-03-069

#### **Demande d'appui – Municipalité de Papineauville – Demande de reconstruction de l'école St-Pie X**

**ATTENDU QUE** le Centre de services scolaire au Cœur-des-Vallées a déposé un projet de reconstruction de l'école St-Pie X de Papineauville auprès du ministère de l'Éducation du Québec;

**ATTENDU QUE** ce projet de reconstruction est essentiel au maintien de la position stratégique de la municipalité de Papineauville au sein de la MRC Papineau;

**ATTENDU QUE** le développement résidentiel actuel de Papineauville est en grande partie associé à l'arrivée de nouvelles familles sur notre territoire et que ces dernières doivent pouvoir compter sur des infrastructures pouvant prendre en charge leurs enfants;

**ATTENDU QUE** de trop nombreux écoliers de Papineauville sont transférés aux écoles limitrophes provoquant ainsi une perte de capacité pour ces dernières, soient Montebello et Plaisance;

**ATTENDU QUE** le statut actuel de l'école en matière de salubrité et de vétusté est aux derniers rangs du palmarès des écoles du Québec;

**ATTENDU QUE** les membres du Conseil de la Municipalité de Papineauville demandent au ministère de l'Éducation du Québec de considérer prioritaire la demande de reconstruction de l'école St-Pie X soumise par le Centre de services scolaire au Cœur-des-Vallées;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Alexandre Lafleur  
et résolu

#### **QUE,**

La Municipalité de Chénéville appuie la municipalité de Papineauville dans ses démarches auprès du ministère de l'Éducation du Québec et du Centre de services scolaire au Cœur-des-Vallées.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **C-002 Demande d'appui – Municipalité de Montpellier - Demande d'aide financière dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie**

2022-03-070

#### **Demande d'appui – Municipalité de Montpellier - Demande d'aide financière dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Montpellier veut déposer une demande d'aide financière dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie ;



**ATTENDU QUE** cette demande consiste à faire l'achat d'équipements de sonorisation professionnelle pour un montant de 6 240,30 \$ plus les taxes applicables;

**ATTENDU QUE** l'objectif d'acquérir un nouvel équipement est d'élargir et renouveler la gamme des activités offertes par la municipalité de Montpellier;

**ATTENDU QUE** l'équipement sera mis à la disposition de toutes les municipalités de la MRC qui désirent l'utiliser;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Danielle Meunier  
et résolu

**QUE,**

La Municipalité de Chénéville appuie la municipalité de Montpellier dans ses démarches de demande d'aide financière dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**C-003 Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie**

2022-03-071

**Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie**

**ATTENDU QUE** la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

**ATTENDU QUE** le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

**ATTENDU QUE** malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

**ATTENDU QUE** le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003;

**ATTENDU QU'** il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Sylvie Potvin  
et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville proclame le 17 mai *Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie*;

**QUE,**

Le conseil municipal de Chénéville diffusera de l'information par l'entremise de ses divers médias afin de promouvoir la cause auprès de la population;

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise de faire hisser le drapeau de la Fierté (arc-en-ciel) à l'Hôtel de Ville le 17 mai 2022.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**C-004 Appui à Transplant Québec - Semaine nationale du don d'organes et de tissus**

2022-03-072

**Appui à Transplant Québec – Semaine nationale du don d'organes et de tissus**

**ATTENDU QUE** Transplant Québec coordonne le processus de don d'organes, assure l'équité d'attribution des organes, soutient l'amélioration des pratiques cliniques par la concertation et la mobilisation des partenaires, et fait la promotion du don d'organes dans la société;

**ATTENDU QUE** Transplant Québec contribue activement à ce que le plus grand nombre possible de Québécois et de Québécoises en attente d'un organe puissent bénéficier d'une transplantation;

**ATTENDU QUE** la pandémie a ralenti l'activité en don et en transplantation d'organes au Québec de près de 20% estime Transplant Québec ;

**ATTENDU QUE** cette situation n'a pas affecté le nombre de personnes en attente ni le nombre de décès, lequel a diminué de 14% en 2020;

**ATTENDU QUE** Transplant Québec désire rappeler que l'inscription dans un des registres constitue la meilleure manière de confirmer son consentement tout comme l'importance d'en parler avec ses proches;

**ATTENDU QUE** le conseil de la municipalité de Chénéville souhaite sensibiliser les citoyens et promouvoir la cause auprès de la population;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Alexandre Lafleur et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville appuie Transplant Québec dans ses efforts de sensibilisation pendant la Semaine nationale du don d'organes et de tissus qui se tiendra du 24 au 30 avril prochain et ayant pour thème « Ne gardez pas tout ça en dedans » ;

**QUE,**

Le conseil municipal de Chénéville diffusera l'information par l'entremise de ses divers médias afin de promouvoir la cause auprès de la population;

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise de faire hisser le drapeau «Ruban Vert» à l'Hôtel de Ville du 24 au 30 avril 2022.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**C-005 Les élus-es municipaux québécois solidaires du peuple ukrainien**

2022-03-073

**Les élus-es municipaux québécois solidaires du peuple ukrainien**

**ATTENDU QUE** la Fédération de Russie a envahi militairement la république d'Ukraine;

**ATTENDU QUE** la Fédération de Russie a, se faisant, violé les règles internationales du respect de l'intégrité des frontières nationales et provoque la mort de milliers de personnes et l'exode de citoyens ukrainiens;

**ATTENDU QU'** à notre époque, la solution militaire est inacceptable pour régler les conflits entre nations;

**ATTENDU QUE** les élus-es municipaux et le peuple québécois sont profondément affligés par les souffrances vécues par le peuple et les communautés ukrainiennes;

**ATTENDU QUE** la volonté des élus-es municipaux du Québec d'exprimer leur désapprobation la plus totale de cette situation et du recours aux armes pour régler les conflits;

**ATTENDU QUE** la volonté des élus-es municipaux et de la population québécoise d'exprimer leur solidarité avec le peuple ukrainien;

**ATTENDU QUE** les gestes de solidarité de plusieurs municipalités et de nombreux Québécois envers le peuple ukrainien, notamment à travers des dons à la Croix-Rouge canadienne;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Danielle Meunier et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville condamne avec la plus grande fermeté l'invasion de l'Ukraine par la Russie;

**QUE,**

La municipalité de Chénéville joigne sa voix au concert des nations pour appeler la Russie à mettre fin à son agression et à retirer toutes ses forces de l'Ukraine et à régler ses différends par la voie de la diplomatie;

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville demande au gouvernement du Canada de prendre toutes les mesures nécessaires pour amener la Russie à abandonner son attitude belliqueuse;

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville invite ses citoyens à participer à l'effort de solidarité envers le peuple ukrainien;

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville déclare son intérêt à contribuer à cet effort collectif et humanitaire et invite tous les groupes et intervenants à se mobiliser pour organiser l'accueil de ces personnes réfugiées sur notre territoire;

**QUE,**

Copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Canada, M. Justin Trudeau, à la ministre des Affaires étrangères, Mme Mélanie Joly, au premier ministre du Québec, M. François Legault, à l'ambassade de la République d'Ukraine, à l'ambassade de la Fédération de Russie, à la Fédération québécoise des municipalités et aux médias régionaux et nationaux.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**7. VARIA**

**8. ACCEPTATION DES COMPTES ET VIREMENTS DE CRÉDITS**

2022-03-074

**ADOPTION DES COMPTES ET VIREMENTS CRÉDITS**

Il est proposé par madame Sylvie Potvin

**QUE,**

Le conseil adopte les chèques numéro # 12 078 à # 12 045 nécessaires au paiement des comptes présentés à la « LISTE DES DÉBOURSÉS » en date du 28/02/2022 et dont le total se chiffre à **31 104.83\$** ainsi que la liste des prélèvements à la même date et dont le montant se chiffre à **84 422.67 \$**;

L'émission des chèques et les prélèvements représentent un montant total de **115 527.50 \$**, somme qui est et sera acquittée pour et au nom de la Municipalité de Chénéville.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Je soussigné, greffière trésorière certifie sous mon serment d'office que nous avons les crédits nécessaires pour les fins auxquelles les dépenses ci-hauts énumérées ont été autorisées.

---

Krystelle Dagenais, Directrice générale

**9. ACCEPTATION DU RAPPORT DES SALAIRES NETS**

2022-03-075

**ADOPTION DU RAPPORT DES SALAIRES NETS**

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle  
et résolu

**QUE,**

Le conseil adopte le rapport des salaires nets du mois de février 2022 au montant total de **21 435.10\$**.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**10. PAROLE AU PUBLIC**

**11. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**2022-03-076**

**Levée de la séance**

Il est proposé par madame Maryse Gougeon  
et résolu

**QUE,**

La présente séance soit et est levée à 19h46.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\_\_\_\_\_  
Maxime Proulx-Cadieux, Maire

\_\_\_\_\_  
Krystelle Dagenais, Directrice générale

Je soussigné, Maxime Proulx-Cadieux, maire de la municipalité de Chénéville atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.